



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2019-07

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le 10 avril 2019 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 04/04/2019, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Gisèle MEYNET, Maurice VIoud, Sébastien DESBIEZ-BIAT, Grégory FOL, Jean-Louis VUICHARD, Véronique SUBLET.

Procurations : Mme Agnès HUYTON donne procuration à Mme Stéphanie MUHLEMATTER.

Excusés : Marc VUAGNAT.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

01 - Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après la sortie de Mme le Maire, et après en avoir délibéré,

Article Unique : Arrête le compte administratif 2018 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES	604 101.39	354 864.56
RECETTES	902 387.42	1 172 212.40
RÉSULTAT 2018	298 286.03	817 347.84
RESULTAT ANTÉRIEUR	237 605.51	-134 584.13
RÉSULTAT CUMULÉ	535 891.54	682 763.71

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 12/04/19
- Affichée le 16/04/19
- Certifiée exécutoire le 16/04/19

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,


Béatrice FOL

Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2019-08

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le 10 avril 2019 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 04/04/2019, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Gisèle MEYNET, Maurice VIOUD, Sébastien DESBIEZ-BIAT, Grégory FOL, Jean-Louis VUICHARD, Véronique SUBLET.

Procurations : Mme Agnès HUYTON donne procuration à Mme Stéphanie MUHLEMATTER.

Excusés : Marc VUAGNAT.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

02 – Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article Unique : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 12/04/19

Affichée le 16/04/19

Certifiée exécutoire le 16/04/19

Le Maire

Béatrice FOL

Le Maire,

Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2019-09

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le 10 avril 2019 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 04/04/2019, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Gisèle MEYNET, Maurice VIoud, Sébastien DESBIEZ-BIAT, Grégory FOL, Jean-Louis VUICHARD, Véronique SUBLET.

Procurations : Mme Agnès HUYTON donne procuration à Mme Stéphanie MUHLEMATTER.

Excusé : Marc VUAGNAT.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

03 – Affectation des résultats 2018

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

Article Unique : Décide d'affecter l'excédent de clôture de 2018 d'un montant de 535 891.54 € comme suit :

- article 002 Excédent antérieur : 235 891.54 €
- article 1068 Réserves : 300 000.00 €

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 12/04/19

Affichée le 16/04/19

Certifiée exécutoire le 16/04/19

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2019-10

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le 10 avril 2019 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 04/04/2019, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Gisèle MEYNET, Maurice VIOUD, Sébastien DESBIEZ-BIAT, Grégory FOL, Jean-Louis VUICHARD, Véronique SUBLET.

Procurations : Mme Agnès HUYTON donne procuration à Mme Stéphanie MUHLEMATTER.

Excusé : Marc VUAGNAT.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

04 – Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

Article unique : Approuve le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 031 139.54 €
- Section d'investissement : 2 053 637.71 €

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 12/04/19

Affichée le 16/04/19

Certifiée exécutoire le 16/04/19

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,



Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2019-11

Nature de l'acte :
7.2 - Fiscalité

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le 10 avril 2019 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 04/04/2019, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Gisèle MEYNET, Maurice VIoud, Sébastien DESBIEZ-BIAT, Grégory FOL, Jean-Louis VUICHARD, Véronique SUBLET.

Procuration : Mme Agnès HUYTON donne procuration à Mme Stéphanie MUHLEMATTER.

Excusé : Marc YUAGNAT.

Secrétaire de séance : Yann FOL

05 – Taux d'imposition 2019

Sur proposition de Mme le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Article Unique : Décide de ne pas modifier les taux communaux d'imposition pour l'année 2019 soit :

- Taxe d'habitation : 10,97 %
- Taxe foncière (bâti) : 10,52 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35,11 %

Les signatures suivent au registre

<i>Mesures de publicité :</i>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 12/04/19
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 16/04/19
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 16/04/19
	Le Maire
	
	Béatrice FOL

Le Maire,


Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2019-12

Nature de l'acte :
1.1 - Marchés publics

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le 10 avril 2019 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 04/04/2019, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Gisèle MEYNET, Maurice VILOUD, Sébastien DESBIEZ-BIAT, Grégory FOL, Jean-Louis VUICHARD, Véronique SUBLET.

Procurator : Mme Agnès HUYTON donne procuration à Mme Stéphanie MUHLEMATTER.

Excusé : Marc VUAGNAT.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

06 – Travaux d'extension de l'école

Avenant n°1 au lot N°2 Charpente-couverture-zinguerie.

Mme le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre du marché de travaux d'extension de l'École, des travaux supplémentaires doivent être réalisés.

Les travaux à exécuter consistent au confortement de la base des poteaux du préau.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 1.300,00 € HT soit 1.560,00 € TTC.

Le montant du marché initial du Lot N°2 Charpente-Couverte-Zinguerie est donc porté la somme de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	96 857.00	116 228.40
Montant de l'avenant n°1	1 300.00	1 560.00
Montant du Marché	98 157.00	117 788.40

Le marché de l'entreprise VERSANT BOIS CHARPENTE a donc augmenté de 1,34 %.

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

Approuve les termes de l'avenant au marché de travaux du lot N°2 Charpente-Couverte-Zinguerie tels que décrits ci-dessus.

ARTICLE 3

Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 12/04/19

Affichée le 16/04/19

Certifiée exécutoire le 16/04/19

Le Maire

Béatrice FOL

Le Maire,



Béatrice FOL